VILLE DE BRUXELLES
Développement urbain
Direction Planification stratégique et opérationnelle
Climat et Ville en transition

STAD BRUSSEL
Stadsontwikkeling
Directie strategische en operationele planning
Klimaat en stad in transitie

Réf. Farde e-Assemblées : 2631833

N° OJ : **12**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/01/2025

Objet : Subvention Bruxelles Environnement 2024-2025.- Label Commune Amie des Animaux.- Signature de la convention.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a été labellisée en 2021 « Commune amie des animaux » pour ses actions en faveur du bien-être animal sur son territoire, et que ce label a de nouveau été obtenu chaque année depuis ;

Considérant qu'en date du 13 juin 2024, le Collège a autorisé l'UO Climat et Ville en transition à introduire une demande de subside auprès de Bruxelles Environnement pour la mise en œuvre de projets en faveur du bien-être animal, qui est une étape nécessaire pour répondre aux critères préétablis pour l'obtention du label 2024 ;

Étant donné que Bruxelles Environnement a accordé à la Ville de Bruxelles le subside demandé, à savoir 15.000,00 EUR pour la réalisation de 4 projets contribuant au bien-être des animaux (octroyer des primes à la stérilisation des chats domestiques, organiser une journée du bien-être animal, octroyer des primes à l'éducation canine, gérer de manière éthique les pigeons) et que Bruxelles Environnement demande à la Ville de signer sa convention pour pouvoir obtenir le subside ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

Arrête :

Article unique : La convention entre Bruxelles Environnement et la Ville de Bruxelles concernant la subvention 2024-2025 pour le bien-être animal est adoptée.

Annexes :

Convention 2024-2025 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)